



Fiche Ressource

Ses conséquences sur le système éducatif

Tronc du module D

1/ Une politique éducative fondée sur l'éthique



La notion d'éthique supplante désormais le sentiment de « normalité »

Alors que la « normalité » est une notion essentiellement statistique (caractère de ce qui est majoritairement observé), l'éthique est une discipline philosophique qui s'interroge sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur les notions de « bien » et de « mal ».

Les valeurs qui inspirent la convention de l'ONU et notamment son article 24 sont :

- L'égalité des chances
- La non-discrimination des personnes pour des raisons fondées sur la différence (handicap, sexe, race...)

Ces valeurs sont des valeurs éthiques sur lesquelles doivent s'appuyer les sociétés démocratiques modernes, dans la perspective de relations sociales harmonieuses et conformes à un idéal humaniste.

Alors que le sentiment de normalité a tendance à exclure ou à rejeter ce qui est différent, la philosophie de l'éthique préconise au contraire l'acceptation de toutes les différences, et l'égalité des droits de toutes les personnes, et notamment la faculté de s'épanouir pleinement au sein des communautés où elles vivent.

L'inclusion scolaire doit donc être l'objectif de toute politique éducative.

2/ Des moyens à mettre en œuvre pour permettre l'inclusion des élèves handicapés dans les classes ordinaires.

Pour réaliser l'objectif de l'inclusion l'école doit s'adapter aux spécificités du public qu'elle accueille, ce qui suppose :

- L'aménagement des locaux de « raisonnable en fonction des de chacun »
- La mise à disposition de matériel permettant de compenser, au partiellement, le handicap
- L'accompagnement des élèves handicapés « pour faciliter leur éducation effective »
- Un accompagnement individualisé « pour optimiser le progrès scolaire et la socialisation »
- la notion d'accessibilité sous toutes ses formes devient une obligation morale dans nos sociétés.



façon
besoins

moins

3/ La formation des enseignants au cœur des dispositifs à mettre en place



Plus encore que les conditions matérielles facilitant l'inclusion des élèves handicapés la formation des enseignants et du personnel en charge des élèves à Besoins Educatifs Particuliers devient une nécessité absolue pour la réalisation des objectifs d'inclusion.

- D'abord il faut « sensibiliser aux handicaps les enseignants (tous), les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux » ce qui suppose des programmes de formation, à des degrés divers, pour la quasi-totalité du personnel éducatif, et l'appui sans faille de la hiérarchie.
- Le braille, le langage des signes doivent faire partie de la formation des enseignants
- Les enseignants doivent aussi savoir utiliser tous les moyens techniques et « les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative et des techniques et matériels pédagogiques adaptés aux personnes handicapées ».
- Il est clair que dans une perspective d'inclusion la formation doit être dispensée à tous les enseignants et personnels en charge du handicap et pas seulement aux enseignants spécialisés.